

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Seine-Saint-Denis

Ville de Vaujours

AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Service Urbanisme

Réf.: DB/ST/TD/EH/NB

Demande déposée 08/03/2021

Par : LES JARDINS DE LONGUIOLLES

Demeurant à 1 62 RUE DE VERDUN -93 410 VAUJOURS

Représenté par

MONSIEUR PATRICK TEXIER

Pour DEPLACEMENT D'UNE BUANDERIE EN LIEU

ET PLACE D'UN EMPLACEMENT DE

STOCKAGE EXISTANT EN SOUS-SOL AU SEIN

D'UNE MAISON DE RETRAITE

Sur un terrain sis :

62 RUE DE VERDUN -277 RUE DE MEAUX

93410 VAUJOURS

Cadastré B n°17

N° AT 093 074 21 C0002

Surfaces de plancher créée : 0 m²

Nb de bâtiment(s):

Destination: HABITATION

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON OPPOSITION AVEC RESERVES ET PRESCRIPTIONS n°21/289

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2:

Vu le Code de l'Urbanisme; notamment ses articles L.421-1, R.423-1 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L111-8.

R111-19-13 à R111-19-26;

Vu le Plan Local d'Urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme;

Vu l'avis favorable, portant la référence n° APH 21-05522, émis par la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées (DRIEAT d'Ile de France) en date du 17 juin 2021et reçu en Mairie le 19 juillet 2021.

Vu l'autorisation de travaux susvisée ;

Considérant que l'établissement est un ERP de type J de la 4ème catégorie. Il est assujetti à la règlementation du 25 juin 1980 modifié portant sur les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi qu'au code bien qu'au code du travail.

Considérant que la buanderie est un local à risques moyens (J16).

Considérant qu'il ne s'agit ni d'une crèche ni d'un local à sommeil.

Considérant que l'effectif de l'établissement reste inchangé.

-ARRETE-

<u>ARTICLE 1</u>: L'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la demande susvisée est **ACCORDEE** avec PRESCRIPTIONS.

ARTICLE 2: Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.

<u>ARTICLE 3</u>: Le déplacement de tout obstacle sur le domaine public (poteaux, arbres, bouches d'égout ou autres, candélabres, etc.) ainsi que la remise en état des trottoirs après travaux, seront à la charge du pétitionnaire. Une autorisation devra être demandée auprès des Services Techniques municipaux.

<u>ARTICLE 4</u>: Les constructions et aménagements aux abords devront être conformes à l'autorisation de travaux aux plans annexés et aux indications jointes. Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de travaux.

<u>ARTICLE 5</u>: Les formulaires CERFA de Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) n°13407*03 et le formulaire de Déclaration d'Achèvement et Attestant la Conformité des Travaux (DAACT) n°13408*05 sont à transmettre en Mairie dûment complétés et signés en trois exemplaires au moment correspondant (démarrage et achèvement du chantier).

ARTICLE 6: L'affichage des travaux est obligatoire sur le terrain. Un panneau de chantier visible du domaine public, dûment complété, doit être installé par le pétitionnaire ou le(s) propriétaires au démarrage des travaux et doit demeurer tout au long du projet.

ARTICLE 7 : Le pétitionnaire devra procéder à la commission de sécurité communale.

ARTICLE 8 : La copie de la présente décision prise au nom de l'Etat sera transmise à Monsieur le Préfet.

Vaujours, le 27 août 2021,

Pour le Maire absent, La 1ère Adjointe au Maire,

Christelle MARTINEZ

La notification du présent arrêté sera faite au demandeur.

La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent sa date de réception, auprès tribunal administratif compétent. L'ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'arrondissement de la Seine-Saint-Denis pour le contrôle de légalité. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».





Bobigny, le 17/06/2021

Vauiours, le., 2.7.

Le Maire

Affaire suivie par :

Service Urbanisme et Construction Durable

Pôle Bâtiment accessibilité

Tél.: 01 41 60 67 88

Courriel: accessibilite.ud93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées

autous ation de travaix

Madame, Monsieur le Chef du service de l'urbanisme et de l'habitation de Vaujours

OBJET:

Création d'une buanderie

REFER:

APH 21-0552 - AT.093.074.21C.0002

Réceptionné le : 29/04/2021

Les jardins de Longuiolles (DOMUS VI) Maison de retraite les jardins de Longuiolles 62 rue de verdun 93410 VAUJOURS

Je vous informe que les membres de la sous-commission départementale pour personnes handicapées, ont émis, en séance du 17 juin 2021, un avis favorable à la réalisation du projet cité en objet.

La zone des travaux ne reçoit pas de public et les travaux projetés n'impactent pas l'accessibilité existante.

Je vous remercie enfin de bien vouloir nous adresser une copie de la décision prise au nom de l'Etat sur ce dossier.

Pour le préfet et =--

NOTA : vous souhaitez informer votre clientèle sur l'accessibilité de votre établissement et votre envie d'accueillir tous les publics ? Prenez 5 minutes pour contribuer sur la plateforme citoyenne gratuite Acceslibre (https://acceslibre.beta.gouv.fr/) et rendre ainsi la société plus inclusive.

a free not



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)



Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux rê du code de la construction et de l'habitation	construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ègles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 nodalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur	ouaines particulières d'application des régles de sécurité ou d'accessibilité
Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
 vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires 	N° de l'autorisation AT PMATRIE DE VAUJOURS COOL Le cas échéant, n' de la declaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme : Date de dépot en mairie : 2021
1 Identité du demandeur	To-Saint-De
1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-de Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coorde	
	Vu pour être annexé
	onsieur de l'actorization de trace
Nom: Prénom:	Vaujours, le. 2. +10.8.120.7.6
Vous êtes une personne morale	
Raison sociale et dénomination : Les jardins de Longuiolles	(DOMUS VI)
N° Siret: 4, 2, 4, 7, 1, 9, 3, 7, 5, 0, 0, 0, 2,	6 Mayorite
Représentant de la personne morale : Madame 🔲 Monsi	ieur 🗵
Nom : Prénom	Date de naissance à défaut de Nº Siret :
2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est prése	entée par plusieurs personnes indiquez leurs coordonnées sur ponier libre?
Adresse Numéro : 62 Voie : rue de Verdun	made par plastours paradiment, mulquez leurs control mees sur papier nuite
Lieu-dit : Localii	· VAUJOURS
Code postal 9 3 4 1 0 BP Code cedex	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	
Téléphone fixe : Por	
Indicatif si pays étranger : Courriel	

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instituite en parallèle de la présente autorisation.

2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de l'autorisation.

1033-269300372-20210907-21-289-Al Date de l'ététrasmission : 07/09/2021

Date de réception préfecture : 07/09/2021

- Auteur du projet ou maître d'œuvre	
Madame Monsieur Personne morale	
om: Prénom:	
t/ou:	
aison sociale et dénomination de la personne morale, le cas éch	néant .
° Siret :	
dresse Nur. Voie:	
ieu-dit ; Localité	
code postal J BP cedex	
i le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays :	Division territoriale :
éléphone fixe : Téléph	one portable : .
ndicatif si pays étranger : Courriel :	<u> </u>
Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les d	décisions) lui soient adressés
- Le projet	
4.1 – Adresse du terrain	
Nom de l'établissement : Maison de retraite Les jardins de Lo	onguiolles
Numéro : 62 Voie : rue de Verdun	
Lieu-dit : Localité :	VAUJOURS
Code postal 9 3 4 1 0 BPcedex	
N° de section(s) cadastrale(s) :	rcelle (s):
4.2 – Activité	
AVANT TRAVAUX, le cas échéant :	<u>APRÈS TRAVAUX :</u> Activité principale (par étage(s)) :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : Etablissement d'Hébergement médicalisé pour personnes agées	Inchangé
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :
Classement sécurité incendie de l'ERP :	Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :
(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) ERP 4ème catégorie de Type J	Inchangé
Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) : DOMUS VI	Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) : Inchangé

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

Nom : Prénom	
Et/ou ; Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas é	chéant :
N° Siret :	
Adresse Numéro :Voie :	
ieu-dit :Localité	
Code posta BPcedex	
Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays :	Division territoriale :
- éléphone fixe : ㅡㅡ ㅡㅡ ㅡㅡ	
ndicatif si pays étranger : Courrie	
Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les	
- Le projet	
4.1 – Adresse du terrain	
Nom de l'établissement : Maison de retraite Les jardins de L	onguiolles
Numéro : 62 Voie : rue de Verdun	
Lieu-dit : Localité	· VAUJOURS
Code postal 9 3 4 1 0 BP ccedex ccedex	
N° de section(s) cadastrale(s) : N° de pa	ircelle (s):
40. 4 20.00	
4.2 – Activité	V ZZZ ZZ Z
AVANT TRAVAUX, le cas échéant : Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	APRÈS TRAVAUX : Activité principale (par étage(s)) :
Etablissement d'Hébergement médicalisé pour personnes agées	Inchangé
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : Classement sécurité incendie de l'ERP :	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)): Classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)): Classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)): Classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)): Classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) Inchangé
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)): Classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) ERP 4ème catégorie de Type J Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet): DOMUS VI	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) Inchangé Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) Inchangé
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)): Classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) ERP 4ème catégorie de Type J Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet): DOMUS VI	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)): Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) Inchangé Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet)



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)



Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui \(\bigcap \) Non \([

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

- vous souhaitez construire, amen établissement recevant de public - vous souhaitez réaliser les travaux d'un établissement recevant du public agenda d'accessibilité programmée - Les travaux projetés ne sont pas so construire ni à un permis d'aménage Cette demande vous permet d'anécessaires 1 - Identité du demandeur. Le dem	e mise en accessibilité dans le cadre d'un pumis ni à un permis de r ccomplir les formalités	Le cas éché: du code de l Date de dép di-dessous sera le titu	
Vous êtes un particulier	Madame 🗖	Monsieur 🔲	
Nom:	Prénom :		Date de naissance :
Vous êtes une personne morale		L - (DOMEIO VI)	
Raison sociale et dénomination :	es jardins de Longuioli	ies (DOMOS VI)	
N° Siret : 4, 2, 4, 7, 1, 9,	3_7_5_0_0_0_	2 6	
Représentant de la personne mo	orale : Madame 🔲 Mo	nsieur	
Nom:	Prénom .	Date de naissa	ınce à défaut de № Siret :
2 - Coordonnées des ou du dema	ındeur(s) Si la demande est p	résentée par plusieurs	personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²
Adresse Numéro : 62			
Lieu-dit :	Lo	calité : VAUJOU	RS
Code postal 9 3 4 1 0 E	3Pcedex		
Si le demandeur habite à l'étrar	ger: Pays:	Divis	ion territoriale :
Téléphone fixe : டபடபடபடப		Portable :	
Indicatif si pays étranger :	LULU Courrie		<u> </u>

1 Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en paralleie de la présente autorisation, bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en paralleie de la présente autorisation.

2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisation AGUISTA (2019) (2019-2021) (201

Construction neuver Travaux de mise es Extension Réhabilitation Travaux d'aménag Création de volum Surface de plancher a Modification des ac Le cas échéant, précis Oui : Ad'AP n°	gement (remplacement de revêtements, rén nes nouveaux dans des volumes existants (n nant travaux : Sur ccès en façades ser si ces travaux mettent en œuvre des en le d'une déclaration ou autorisation au titr	ovation électrique, création modification du cloisonnemo face de plancher après trav gagements d'un Ad'AP dépo JLJ validé le : LJLJ LJI	ent, par exemple) aux : inchangé osé antérieurement.	40
4.4 – Effectif Effectif maximum susc	ceptible d'être admis même temporairement	par niveau (suivant le calcul	réglementaire défini par	le
règlement incendie) er	n indiquant les principaux locaux accessible	es au public		
Sous-sol	Types de locaux (activité/prestation)	Public P	Personnel TO	TAL
Rez-de-chaussée	Vestiaires, buanderie, LT, VS Accueil, chambres, cuisine, salle restauration, LT	U		
1er étage	chambres			
2º étage	chambres			
3º étage	Chambles			
Effectif cumulé			2	16
	exe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur	à 3, présence d'une mezzanines, e		10
Si parc existant, préc	iser son année de permis de construire (PC	c) initial :	t Après réalisation	du projet
Nombre de places de	e stationnement	Vu pa	ur être annexé	
Dont nombre de plac handicapées	es réservées aux personnes	1 / auto	ire, absent	Maraux DZ.
grazi en la		Vauiours, le.	2710812	0.2.1
5 - Dérogations et/ou	adaptations mineures	PANY PO MA	ire absent	An 2
5.1 – Dérogations	ne demande de dérogation :	II Ac	brounte en e	Vaire
	-	2/2/5		
Chaque demande est demandé de c plans) et leur justi Au titre de l'acce Chaque demande demandé de déro	curité incendie (Article R.123-13 du CCH): e doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédig déroger (référence article et libellé), les élé- fication (motivation et mesures compensato essibilité (Article R. 111-19-10 du CCH): No doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée ger (référence article et libellé), les éléments (motivation et mesures de substitution prop	ée sur papier libre indiquan ments du projet auxquels e pires proposées) ombre de dérogations dema e sur papier libre indiquant n s du projet auxquels elles s'a	t notamment es règles a lles s'appliquent (localisa andées : Comment es règles aux appliquent (localisation si	ation sur les cle Curtin quelles il est ur les plans)
que définies par (veuillez expliciter les adaptat	ulières d'application te des contraintes liées à la structure du bâti l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du C tions prévues et les contraintes structurelles dont elles d te annexe si le projet le nécessite	Code de la construction et d	alités d'application particu e l'habitation	ılières telles
			West and the second	
			Accusé de réception en préfectur 093-269300372-20210907-21-28 Date de télétransmission : 07/09/ Date de réception préfecture : 07	39-AI /2021

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à VAUJOURS Le: 08/03/2021

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garanti un droit d'accès aux données nominatives les concernant forsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

VAUJOURS

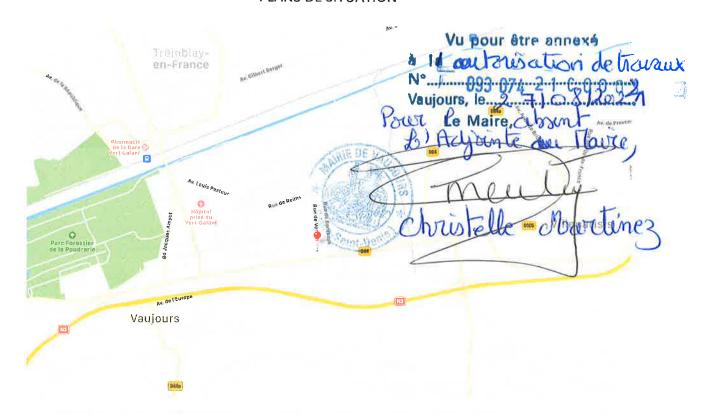
Le: 08/03/2021

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : Si vous êtes un particulier : La loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses conienues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

_	vaux (plusieurs cases possibles)				
Construction neuv					
_	en conformité totale aux règles d'accessibilité	!			
Extension					
Réhabilitation			£ _ &	vermoe per	ovemple)
	gement (remplacement de revêtements, réno				exemple)
	nes nouveaux dans des volumes existants (m				
	avant travaux : Surfa	ace de plancher ap	ores travaux	Inchange	
Modification des a					
]Oui : Ad'AP n° ∟	ser si ces travaux mettent en œuvre des eng				
Non lette demande fait l'o tilisés) : Oui No	objet d'une déclaration ou autorisation au titre on	e du code de l'envi	ronnement (pr	oduits dang	ereux stockés ou
1.4 – Effectif ffectif maximum sus	ceptible d'être admis même temporairement p en indiquant les principaux locaux accessible:	oar niveau (suivant	le calcul régle	ementaire dé	fini par le
sgiernent incendie) t	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Persor	nnel	TOTAL
ous-sol	Vestiaires, buanderie, LT, VS	0			
ez-de-chaussée	Accueil, chambres, cuisine, salle restauration, LT				
er étage	chambres				
e étage	chambres				
e étage					
Effectif cumulé					216
uillez joindre une note an	nexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur	à 3, présence d'une me	ezzanines, etc)		
Sun Sun	ciser son année de permis de construire (PC	Avant réalisatio	n du projet	Anrèc rés	lisation du projet
N	de etationnement	Avant realisatio	ii du projet	Apresieu	mountain au projet
Nombre de places	aces réservées aux personnes				
handicapées	toes reserves and percentiles				
	u adaptations mineures				
5.1 – Dérogations	une demande de dérogation :				
<u> </u>		Namelan de dénom	ationa domana	dáoc *	
	écurité incendie (Article R.123-13 du CCH) :				mà alas aunquellos il
est demandé de	de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédig e déroger (référence article et libellé), les élé stification (motivation et mesures compensat	ements du projet a	e indiquant not uxquels elles	tamment les s'appliquent	(localisation sur les
Au titre de l'ac	ccessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : N de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigé	ombre de dérogat	ions demandé	es :	ales auxquelles il est
demandé de dé	roger (référence article et libellé), les élément on (motivation et mesures de substitution pro	s du proiet auxque	els elles s'appli	iguent (local	isation sur les plans)
	ticulières d'application				
que définies p	ente des contraintes liées à la structure du bâ par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du	Code de la constri	t des modalités uction et de l'h	s d'application abitation	on particulières telles
	otations prévues et les contraintes structurelles dont elles	aecoulent)			
/euillez joindre une	note annexe si le projet le nécessite			нирнешне гранин	
					the state of the s
			093- Date		en préfecture 0907-21-289-Al sion : 07/09/2021 sfecture : 07/09/2021

PLANS DE SITUATION





MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES **VAUJOURS (93)**



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 2

PLANS DE SITUATION

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES VAUJOURS (93)



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE Nº 10

NOTICE D'ACCESSIBILITE

08 MARS 2021

SOMMMAIRE

	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET
2.	Dispositions prises pour l'accueil de travailleurs handicapés :

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la Construction et de l'Habitation et en particulier les articles L111-7 et 111-8, et R111-19
- Arrêté du 8 décembre 2014
- Arrêté du 20 Avril 2017
- Code du Travail

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent la partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maitre d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

SOMMMAIRE

1_{\circ}	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	. 2
2.	Dispositions prises pour l'accueil de travailleurs handicapés :	. 3

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la Construction et de l'Habitation et en particulier les articles L111-7 et 111-8, et R111-19

- Arrêté du 8 décembre 2014

- Arrêté du 20 Avril 2017

Code du Travail

Vu pour être annexá

Vaujours, le 27.10

our Le Maire, who

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent la partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maitre d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

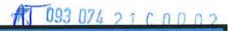
MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES VAUJOURS (93)





DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

0 8 MARS 2021



PIECE Nº 10

NOTICE D'ACCESSIBILITE

08 MARS 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1:

Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,

Des vestiaires

Un vaste local de réserve

Une buanderie,

Vu pour être annexé

Vaujours, le 2 7 08/2

M le Maire, -al

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

RdC: l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS

A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans ce qui est actuellement un vide sanitaire.

Ainsi, le projet prévoit :

Niveau -1:

Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J ».

Niveaux en superstructure (R+2):

INCHANGÉS

2. DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DE TRAVAILLEURS HANDICAPES :

Comme il est précisé ci-dessus, les travaux ne concernent qu'une zone qui est et reste non accessible au public.

Dès lors, toutes les dispositions concernant l'accessibilité des locaux accessibles au public restent inchangées.

Concernant le local créé/déménagé, le chef d'établissement adaptera autant que possible les locaux aux handicaps de ses salariés.

Nous précisons, que les personnes utilisant la buanderie, ne peuvent être des personnes en fauteuil roulant, celle-ci devant manutentionner les chariots linges, en particulier dans l'ascenseur et les différents couloirs.

Pour autant la construction prendra en compte les éléments suivants :

- -les portes seront de couleurs contrastées par rapport à leur environnement et principalement les parois.
- -l'éclairage respectera les niveaux minimums requis par le code du travail (R.4223-4) et la norme pour des activités de blanchisseries et nettoyage à sec qui sont respectivement de 200 et 300lux. A ceci s'ajoute la création de fenêtres donnant sur une cour anglaise.
- -l'alarme incendie sera constituée dans la buanderie d'une alarme sonore et visuel.

FIN

-les portes seront de couleurs contrastées par rapport à leur environnement et principalement les parois.

-l'éclairage respectera les niveaux minimums requis par le code du travail (R.4223-4) et la norme pour des activités de blanchisseries et nettoyage à sec qui sont respectivement de 200 et 300lux. A ceci s'ajoute la création de fenêtres donnant sur une cour anglaise.

-l'alarme incendie sera constituée dans la buanderie d'une alarme sonore et visuel.

FIN

0 8 MARS 2021



AT 093 074 21 C 0 0 0 2 38



Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1:

Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,

Des vestiaires

Un vaste local de réserve

Une buanderie,

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

RdC: l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS

A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans ce qui est actuellement un vide sanitaire.

Ainsi, le projet prévoit :



AT 093 074 21 C 0 0 0 2



Niveau -1:

Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J ».

Niveaux en superstructure (R+2):

INCHANGÉS

2. DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DE TRAVAILLEURS HANDICAPES :

Comme il est précisé ci-dessus, les travaux ne concernent qu'une zone qui est et reste non accessible au public.

Dès lors, toutes les dispositions concernant l'accessibilité des locaux accessibles au public restent inchangées.

Concernant le local créé/déménagé, le chef d'établissement adaptera autant que possible les locaux aux handicaps de ses salariés.

Nous précisons, que les personnes utilisant la buanderie, ne peuvent être des personnes en fauteuil roulant, celle-ci devant manutentionner les chariots linges, en particulier dans l'ascenseur et les différents couloirs.

Pour autant la construction prendra en compte les éléments suivants :

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES VAUJOURS (93)



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECES N° 8 & 9

PLAN DU PROJET DE LA NOUVELLE BUANDERIE LOCALISATION DE LA ZONE TRAVAUX DANS L'EXISTANT

08 Mars 2021

	Vu pour être annexé
MAITTE MOINDAGE	AT093 074 21 C 0 0 0 2
MAITRE D'OUVRAGE	N° 03 0 3 9 2 1 6 0002
	Vaujours, le2101.202)
MAISON DE RETRAITE DOMUS V	roun te Maire, abount,
62, RUE DE VERDUN	Ro desporte au d'aire
93410 VAUJOURS	
	Melly
	La
	Chustode objectives
ASSISTANT MAITRE D'OUVRAG	Te Com gons
ASSISTANT MATRE D OUVRAG	

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES VAUJOURS (93)



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 3

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

08 Mars 2021

Vu pour être annexé

Vaujours, le...2...2.

Vaujours, le....

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Christelle Harlinez

TITRE 0

SOMMAIRE

1	0	BJET	3
2	D	ESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	3
3	C	ALCUL DE L'EFFECTIF et CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT	4
4	V	ERIFICATIONS TECHNIQUES	4
5	C	ONSTRUCTION	4
5	.1	Accès des secours	.4
5	.2	Structure et isolement	. 4
5	.3	Distribution intérieure	.4
5	.4	Locaux à risques particuliers	.5
5	.5	Conduits et gaines	.5
5	.6	Dégagement :	
6	Д	ménagements intérieurs	
7	D)ésenfumage	5
8	C	Chauffage, ventilation	6
9		nstallations aux gaz combustibles	
10) I 1	NSTALLATIONS ELECTRIQUES	6
11		clairage de sécurité	
12		MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE	
1		Moyens d'extinction	
	2.2		
1	23	Consignes et affichages	

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

TITRE 0

SOMMAIRE

1	OBJET3	
2	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	
3	CALCUL DE L'EFFECTIF et CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT	
4	VERIFICATIONS TECHNIQUES	
5	CONSTRUCTION	
5.2		
5.2	2 Structure et isolement	ux
5.3		Lat.
5.4	Locaux à risques particuliers Paul la Maire	
5.5	Conduits et gaines	
5.6	Dégagement :	
6	Aménagements intérieurs 5	
7	Désenfumage 5	
В	Chauffage, ventilation 6	
9	Installations aux gaz combustibles	
10	INSTALLATIONS ELECTRIQUES 6	
11	Eclairage de sécurité 6	
12	MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE	
12.	1 Moyens d'extinction6	
12.	2 Détection automatique d'incendie et système d'alarme6	
12.	3 Consignes et affichages6	

RAPPEL PRELIMINAIRE

La société Domus Vi, souhaite réaliser dans le cadre de son activité de maison de retraite (Etablissement recevant du public de type « J »), le déménagement de sa buanderie intégré à son établissement et situé en sous-sol, dans un autre emplacement du sous-sol.

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES VAUJOURS (93)



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 3

NOTICE DE SECURITE INCENDIE

08 Mars 2021



MAITRE D'OUVRAGE

AT 093 074 21 C 0 0 0 2

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

1 OBJET

La présente notice décrit les principes réglementaires de sécurité incendie existant qui ont été pris en compte lors de la conception du projet pour le déplacement d'une buanderie au sein de la maison de retraire « les Jardins de Longuiolles » située 62 rue de Verdun Vaujours (93410). Les travaux feront l'objet d'une « Demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public ».

2 <u>DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET</u>

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent le partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maitre d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1:

Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,

Des vestiaires

- Un vaste local de réserve
- Une buanderie.

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

- RdC: l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS
- A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans une partie de ce qui est actuellement un local de stockage.

Ainsi, le projet prévoit :

Niveau -1:

Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J », et d'une nouvelle communication vers l'espace de stockage.

NOTA : à terme, le local de l'actuelle/ancienne buanderie sera utilisé comme salle du personnel.

Niveaux en superstructure (RdC à R+2):

INCHANGÉS

Accusé de réception en préfecture 093-269300372-20210907-21-289-AI Date de télétransmission : 07/09/2021 Date de réception préfecture : 07/09/2021

3

Vu pour être annexé

Nº ATO 93074216 00

Vaujours, le. 2.7.1.0

Pour Le Maire, Ct

1' autorisation de traiaux

3 <u>CALCUL DE L'EFFECTIF ET CLASSEMENT DE</u> <u>L'ETABLISSEMENT</u>

S'agissant d'un déménagement de la buanderie existante, les travaux ne changent en rien les effectifs déclarés de l'établissement.

L'effectif de l'établissement était selon le Procès-Verbal de la dernière visite de la commission de sécurité du 22/09/2017 de 216 personnes.

L'établissement est donc un E.R.P. de type J de la 4ème catégorie. Il est assujetti à la réglementation du 25 juin 1980 modifié portant sur les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi qu'au code du travail.

4 VERIFICATIONS TECHNIQUES.

Inchangés; l'établissement dispose des contrats de maintenance réglementaire.

5 CONSTRUCTION.

5.1 ACCES DES SECOURS

Inchangé.

5.2 STRUCTURE ET ISOLEMENT

Inchangé .

5.3 DISTRIBUTION INTERIEURE

La buanderie étant un local à risque moyen, conformément à CO24 et CO28, les cloisons périphériques seront coupe-feu 1H sur la circulation, et 2H sur la surface de stockage.

Les portes de la nouvelle buanderie seront CF 1/2Heure et équipées de ferme-porte. Ces derniers seront à fermeture temporisée, conforme à la norme EN 1634, afin de faciliter le passage des chariots (et éviter à tout moment la mise en oeuvre, interdite, de cale).

La nouvelle porte menant à l'espace de stockage sera coupe-feu 1H, et s'ouvrira dans le sens d'évacuation. Elle sera équipée d'un ferme-porte.

Les autres cloisons à l'intérieur de la buanderie, délimitant la zone sale de la propre, l'espace pour les produits lessiviels, le local séchoirs et le sas (hygiénique) n'auront pas de degré coupe-feu, de même pour leurs portes.

A NOTER QUE ; l'accès au sous-sol depuis la porte de l'ascenseur se fait à travers un sas du type parc de stationnement. Il s'avère qu'à l'origine de la conception de ce bâtiment, il avait été considéré un volume, servant pour le stationnement, volume naturellement désenfumé.

La rampe d'accès à ce volume n'a jamais été réalisé, pas plus que la baie d'accès.

Aussi, nous nous proposons de retirer les vantaux du sas qui n'a pas de justification vis à vis de la sécurité incendie et qui est et sera une gêne pour l'exploitation de la buanderie, avec le passage des chariots de linge.

3 <u>CALCUL DE L'EFFECTIF ET CLASSEMENT DE</u> <u>L'ETABLISSEMENT</u>

S'agissant d'un déménagement de la buanderie existante, les travaux ne changent en rien les effectifs déclarés de l'établissement.

L'effectif de l'établissement était selon le Procès-Verbal de la dernière visite de la commission de sécurité du 22/09/2017 de 216 personnes.

L'établissement est donc un E.R.P. de type J de la 4ème catégorie. Il est assujetti à la réglementation du 25 juin 1980 modifié portant sur les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi qu'au code du travail.

4 VERIFICATIONS TECHNIQUES.

Inchangés; l'établissement dispose des contrats de maintenance réglementaire.

5 **CONSTRUCTION.**

5.1 Acces des secours

Inchangé.

5.2 STRUCTURE ET ISOLEMENT

Inchangé

5.3 DISTRIBUTION INTERIEURE

La buanderie étant un local à risque moyen, conformément à CO24 et CO28 les cloisons périphériques seront coupe-feu 1H sur la circulation, et 2H sur la surface de stockage.

Les portes de la nouvelle buanderie seront CF 1/2Heure et équipées de ferme-porte. Ces derniers seront à fermeture temporisée, conforme à la norme EN 1634, afin de faciliter le passage des chariots (et éviter à tout moment la mise en oeuvre, interdite, de cale).

La nouvelle porte menant à l'espace de stockage sera coupe-feu 1H, et s'ouvrira dans le sens d'évacuation. Elle sera équipée d'un ferme-porte.

Les autres cloisons à l'intérieur de la buanderie, délimitant la zone sale de la propre, l'espace pour les produits lessiviels, le local séchoirs et le sas (hygiénique) n'auront pas de degré coupe-feu, de même pour leurs portes.

A NOTER QUE ; l'accès au sous-sol depuis la porte de l'ascenseur se fait à travers un sas du type parc de stationnement. Il s'avère qu'à l'origine de la conception de ce bâtiment, il avait été considéré un volume, servant pour le stationnement, volume naturellement désenfumé.

La rampe d'accès à ce volume n'a jamais été réalisé, pas plus que la baie d'accès.

Aussi, nous nous proposons de retirer les vantaux du sas qui n'a pas de justification vis à vis de la sécurité incendie et qui est et sera une gêne pour l'exploitation de la buanderie, avec le passage des chariots de linge.

1 **OBJET**



La présente notice décrit les principes réglementaires de sécurité incendie existant qui ont été pris en compte lors de la conception du projet pour le déplacement d'une buanderie au sein de la maison de retraire « les Jardins de Longuiolles » située 62 rue de Verdun Vaujours (93410). Les travaux feront l'objet d'une « Demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public ».

2 <u>DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET</u>

Cette présente notice ainsi que le plan avant-projet détaillé précisent le partie architecturale et les principes des équipements techniques.

Ces pièces ont été établies par l'assistant Maitre d'ouvrage.

Le projet porte sur la réalisation d'une buanderie comportant une zone sale et une zone propre. Elle sera créée sur un emplacement du sous-sol, utilisé comme espace de stockage, qui vraisemblablement lors de la conception était prévu pour un parking qui n'a jamais été réalisé (pas de rampe d'accès).

Il n'est pas prévu de travaux en dehors de cette zone du sous-sol, qui, nous précisons, ne reçoit pas de public.

Le bâtiment existant comporte :

Niveau -1:

- > Des locaux techniques, dont une chaufferie au Gaz,
- Des vestiaires
- Un vaste local de réserve
- Une buanderie,

Niveaux en superstructure (R+2): (pas de travaux dans ces niveaux)

- > RdC: l'accueil, 16 chambres, une salle de restauration, une grande cuisine, et divers locaux dont le TGBT et le TGS
- > A chacun des étages : 33 chambres et un espace de vie central.

Les travaux portent sur la réalisation de locaux pour y déménager l'actuelle buanderie au niveau du sous-sol dans une partie de ce qui est actuellement un local de stockage.

Ainsi, le projet prévoit :

Niveau -1:

Création d'une buanderie, rattaché à la partir de l'établissement dont l'activité principale est de type « J », et d'une nouvelle communication vers l'espace de stockage.

NOTA : à terme, le local de l'actuelle/ancienne buanderie sera utilisé comme salle du personnel.

Niveaux en superstructure (RdC à R+2):

INCHANGÉS

5.4 **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

La buanderie créée est un local à risques moyens (J16).

5.5 **CONDUITS ET GAINES**

Inchangé.

5.6 **DEGAGEMENT:**

conformément à l'article R4216-11 du code du travail, la distance à parcourir depuis n'importe quel point de la buanderie, sera inférieure à 40m pour rejoindre l'escalier qui débouche directement sur l'extérieur (Ceci en utilisant une circulation protégée)

Il en sera de même depuis l'espace de stockage remanié.

 Enfouissement Inchangé

6 AMENAGEMENTS INTERIEURS

Sans objet

7 DESENFUMAGE

La buanderie créée faisant moins de 100m2 elle ne sera pas désenfumé (DF et R.4116-13).

L'espace de stockage dispose de ventilations basses et d'une ventilation haute, répartie ainsi ;

- -sur une extrémité pour les VH, avec une surface de plus de 7m2.
- -une VB à l'autre extrémité.
- -et une VB à mi-distance des extrémités.

Les VB font environ 3,5m2 chacune.

Nous n'avons pas l'historique exact de la construction, ces VH et VB participent plus que largement à la ventilation de cette espace qui, rappelons le, a dû être conçu à l'origine pour être un parking qui au final n'a pas été réalisé (pas de rampe).

L'emplacement de la VB située en extrémité va être récupéré pour permettre la réalisation de fenêtres pour les locaux de la buanderie.

La cours anglaise qui permettait d'avoir les 3,5m2 de surface libre, servira dans le projet pour la prise d'air de compensation des séchoirs, et le passage de la gaine de rejet des mêmes séchoirs.

Il ne nous semble pas utile de maintenir une VB pour l'espace de stockage, mais s'agissant d'un existant, si la commission de sécurité le demande, nous nous proposons de réaliser une VB dédiée au vide sanitaire, de 0,7m2 ce qui correspond au 200ième de la surface entre la VB d'extrémité et la VB intermédiaire.

Accusé de réception en préfecture 093-269300372-20210907-21-289-AI Date de télétransmission : 07/09/2021 Date de réception préfecture : 07/09/2021

Vu pour être annexé

I on de travau

8 CHAUFFAGE, VENTILATION

La buanderie sera chauffée et climatisée par split-system avec des terminaux dans les zones propre et sale de la buanderie avec une unité extérieure.

9 INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES.

Inchangé

10 INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Tableau électrique

Un tableau électrique assurant la distribution de courant vers les équipements propres à la buanderie ainsi qu'à son éclairage sera installé dans la buanderie même. Sa puissance étant inférieur à 100KVA, il sera composé d'une enveloppe métallique (EL9).

Canalisations des installations

Les câbles seront de la catégorie C2.

11 ECLAIRAGE DE SECURITE

Au-dessus des portes de la zone sale et de la zone propre donnant sur la circulation, il sera installé des BAES (Code du travail R.4227-14). De même un BAES sera installé au dessus de la nouvelle porte de l'espace de stockage.

Les BAES seront conformes à EC12.

12 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

12.1 MOYENS D'EXTINCTION

Des extincteurs portatifs sont et seront installés conformément à l'article J34.

12.2 DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE ET SYSTEME D'ALARME

Des détecteurs seront mis en place dans chaque local de la buanderie, excepté le sas entre zone propre et zone sale.

Les détecteurs seront raccordés au SSI existant. Un coordinateur SSI sera désigné pour définir précisément la nature des travaux et assurer leur suivi.

12.3 CONSIGNES ET AFFICHAGES

Les plans d'intervention et d'évacuation seront mis à jour en fonction des modifications apportées par les travaux.

FIN DE DOCUMENT

8 **CHAUFFAGE, VENTILATION**

La buanderie sera chauffée et climatisée par split-system avec des terminaux dans les zones propre et sale de la buanderie avec une unité extérieure.

9 INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES.

Inchangé

10 INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Tableau électrique

Un tableau électrique assurant la distribution de courant vers les équipements propres à la buanderie ainsi qu'à son éclairage sera installé dans la buanderie même. Sa puissance étant inférieur à 100KVA, il sera composé d'une enveloppe métallique (EL9).

Canalisations des installations

Les câbles seront de la catégorie C2.

11 ECLAIRAGE DE SECURITE

Au-dessus des portes de la zone sale et de la zone propre donnant sur la circulation, il sera installé des BAES (Code du travail R.4227-14). De même un BAES sera installé au dessus de la nouvelle porte de l'espace de stockage.

Prove

Les BAES seront conformes à EC12.

12 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

12.1 MOYENS D'EXTINCTION

Des extincteurs portatifs sont et seront installés conformément à l'article J34.

12.2 DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE ET SYSTEME D'ALARME

Des détecteurs seront mis en place dans chaque local de la buanderie, excepté le sas entre zone propre et zone sale.

Les détecteurs seront raccordés au SSI existant. Un coordinateur SSI sera désigné pour définir précisément la nature des travaux et assurer leur suivi.

12.3 CONSIGNES ET AFFICHAGES

Les plans d'intervention et d'évacuation seront mis à jour en fonction des modifications apportées par les travaux.

FIN DE DOCUMENT

Accusé de réception en préfecture 093-269300372-20210907-21-289-AI Date de télétransmission : 07/09/2021 Date de réception préfecture : 07/09/2021

Vu bour âtre annexé

Le Maire, absen

1 Maryousation d

Vaujours, le.....

5.4 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

La buanderie créée est un local à risques moyens (J16).

5.5 CONDUITS ET GAINES

Inchangé.

5.6 DEGAGEMENT:

AT 093 074 21 C 0 0 0 2

conformément à l'article R4216-11 du code du travail, la distance à parcourir depuis n'importe quel point de la buanderie, sera inférieure à 40m pour rejoindre l'escalier qui débouche directement sur l'extérieur (Ceci en utilisant une circulation protégée)

Il en sera de même depuis l'espace de stockage remanié.

Enfouissement
 Inchangé

6 AMENAGEMENTS INTERIEURS

0 8 MARS 2021

42

Sans objet

7 DESENFUMAGE

La buanderie créée faisant moins de 100m2 elle ne sera pas désenfumé (DF et R.4116-13).

L'espace de stockage dispose de ventilations basses et d'une ventilation haute, répartie ainsi ;

- > -sur une extrémité pour les VH, avec une surface de plus de 7m2,
- > -une VB à l'autre extrémité,
- > -et une VB à mi-distance des extrémités.

Les VB font environ 3,5m2 chacune.

Nous n'avons pas l'historique exact de la construction, ces VH et VB participent plus que largement à la ventilation de cette espace qui, rappelons le, a dû être conçu à l'origine pour être un parking qui au final n'a pas été réalisé (pas de rampe).

L'emplacement de la VB située en extrémité va être récupéré pour permettre la réalisation de fenêtres pour les locaux de la buanderie.

La cours anglaise qui permettait d'avoir les 3,5m2 de surface libre, servira dans le projet pour la prise d'air de compensation des séchoirs, et le passage de la gaine de rejet des mêmes séchoirs.

Il ne nous semble pas utile de maintenir une VB pour l'espace de stockage, mais s'agissant d'un existant, si la commission de sécurité le demande, nous nous proposons de réaliser une VB dédiée au vide sanitaire, de 0,7m2 ce qui correspond au 200^{ième} de la surface entre la VB d'extrémité et la VB intermédiaire.

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES VAUJOURS (93)



093 074 21 0 0 0 0 2

DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

PIECE N° 2

PLANS DE SITUATION

08 Mars 2021

MAITRE D'OUVRAGE

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Vu pour être annexé

à Mautousation de Mayax

N° AT 093071, 20002

Vaujours, le 2710 1 2021

La Maire, ament

PLANS DE SITUATION





MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

MAISON DE RETRAITE LES JARDINS DE LONGUIOLLES **VAUJOURS (93)**



DEMENAGEMENT D'UNE BUANDERIE

0 8, MARS 2021

PIECES N° 8 & 9

PLAN DU PROJET DE LA NOUVELLE BUANDERIE LOCALISATION DE LA ZONE TRAVAUX DANS L'EXISTANT

08 Mars 2021

MAITRE D'OUVRAGE

AT 093 074 21 C0002

Vu pour être annexé

MAISON DE RETRAITE DOMUS VI 62, RUE DE VERDUN 93410 VAUJOURS

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Vaujours, le...2.7.10X Powi Le Maire, absent

Pièce N° 8 &9 Plan du projet de la nouvelle buanderie / localisation Acque de la control de la nouvelle buanderie / localisation Acque de la control de la nouvelle buanderie / localisation Acque de la control de la nouvelle buanderie / localisation Acque de la nouvelle la nouvell Maison de retraite les Jardins de Longuiolles, Vaujours de réception préfecture : 07/09/2021